

Fabrice SALMON
2, rue Ronnie Petterson
31240 SAINT JEAN
tél. : 06 84 62 15 99
R.C.S. Toulouse 403804727

L'IMMOBILIÈRE de TOULOUSE
Mr HERNANDEZ
2, Rue Jolimont
31500 TOULOUSE

St Jean le, 22 Septembre 2008

Objet : Résidence Bd Kœnigs - Toulouse

Monsieur,

Après m'être entretenu de vive voix avec Monsieur RIVES, président du syndic de la copropriété, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, les explications concernant la taille raisonnée réalisée sur le grand Platane face à l'immeuble.

1) Historique :

Laure, votre collaboratrice, m'a informé en Septembre 2007 qu'un arbre posait problème sur cette résidence. Les copropriétaires, voulaient même abattre ce géant... J'ai donc réalisé un devis pour le démontage de l'arbre, et après avoir expliqué le bien fondé d'une taille raisonnée, j'ai devisé dans un deuxième temps, ce type de prestation. C'est en fin de compte la dernière solution qui a été retenue par le syndic.

2) L'Arbre :

Il s'agit d'un grand Platane d'alignement d'une hauteur d'environ 23 mètres pour un diamètre d'environ 80 centimètres au tronc. Ce dernier, avait subi une taille drastique de rapprochement de toutes ses branches en tous sens, il y a environ 3 ou 4 ans. Le résultat d'une telle gestion, n'a eut pour effet que de fortement perturber l'arbre, qui pour se défendre, avait mis nombre de rejets vigoureux en place, et donc une pousse désordonnée plus vigoureuse, un houppier plus dense, portant plus de masse foliaire, induisant

l'augmentation du bois mort et l'apparition de pourritures...

3) La taille raisonnée :

De notre côté, nous nous sommes appliqués à sélectionner dans la profusion des rejets, ceux qui ne se dirigeaient pas vers la façade de l'immeuble et en surplomb des toitures (voisinage inclut). D'autres branches, ont été réduites sur « tire-sève », en laissant des petites branches latérales qui, elles aussi, ne se dirigeaient pas dans le sens de la contrainte. L'avantage d'une telle taille, est d'adapter l'arbre à la contrainte de son environnement, sans trop le perturber, et en laissant les branches qui ne gênent pas, se développer librement.

4) Epoque d'intervention :

Nous sommes intervenu en été, ou plus précisément, en période feuillée. Ceci ayant pour effet de limiter l'émergence de nouveaux rejets, de permettre un recouvrement plus rapide des plaies et d'éviter de faire réagir l'arbre. Cette taille raisonnée, a tout de même eut pour conséquence de couper une quinzaine de mètres cube de branchages, qui une fois broyés, remplissaient une remorque de Quatre mètres cube ! Il aura fallut aussi employer trois personnes sur une journée, munies d'un gros véhicule tracteur, une grande remorque, une centrale de broyage, une signalisation de chantier. Le travail a été effectué selon la méthode du grimpé dans l'arbre avec rétention des branches, le 22 Juillet 2008.

5) Résultat :

Cette taille est la plus pérenne dans le temps. Il n'est en général pas nécessaire de réintervenir avant cinq à dix ans selon l'espèce (sauf cas de force majeure). L'arbre n'est pas trop perturbé et vit normalement (avec une pousse normale) sans trop de pourriture. Pour l'heure, le Platane étant toujours en phase de réaction suite à la première coupe drastique, il est possible de devoir intervenir dans environ cinq ans, néanmoins, les interventions futures seront beaucoup plus espacées puisqu'il aura enfin entamé sa phase de remplacement.

Certain que vous serez sensible à mon attention et à mes explications, je vous prie Monsieur HERNANDEZ, de croire en mes meilleurs sentiments.

Fabrice SALMON
HÊTRE VIVANT